## L'AMI DE LA RELIGION

PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTERAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la réligion et la boune foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.-6d.

Run Ste. Familie, No. 14.

Quebec, LUNDI, 16 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 149

## PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLED LEGISLATIVE DEBATS.

REFORME ELECTORALE. [Suite.]

(Suite du discours de M. Chauveau,)

Mais l'hon. procureur-général me dit: comment pouvez-vous espérer faire passer res résolutions? Comment? D'après votre propre raisonnement, d'après vos propres avancés. Vos calculs sont vrais ou ils sont faux. S'ils sont vrais, si le Haut-Canada devait si promptement nous surpasser ea population, en bonne politique, les membres du Haut-Canada devraient préférer nous donner quelques membres de plus grand et permanent; ils devraient donc voter pour mes résolutions. Mais dites-vous, il n'y en aura pas un seul qui se lèvera avec vous. Que dois-je en conclure, sinon qu'ils nont pas foi en vos calculs?

Voici bien cependant une autre idée, voici bien une autre découverte, et c'est l'hon, membre pour le comté de Richelieu qui a fait cette découverte. Si jamais les représentants du Haut-Canada s'apperçoivent qu'ils ont une population plus considérable, et si l'idée leur en vient de demander justice par la suite, la responsabilité en retombera sur ceux qui leur en auront les premiers donne l'idée.

Pauvres représentants du Haut-Canada! Pauvres avengles en politiques! Ils auraient doublé leur population, sans jamais s'en apercevoir; et sans notre discussion, jamais ils n'auraient songé à demander une représentation proportionnelle dans la re-présentation! L'hon. membre pour le quatrième Riding d'York est-il flatté du compliment? Quelle admirable idée! Et que de bonhommie dans la manière dont elle est expirée!

Je reviens à l'hon, procureur-général. Il me demande pourquoi je n'ai point fait des chiffres pour opposer à ses chiffres, des calculs pour opposer a ses calculs. Pour une raison bien simple, parceque mes suppositions n'auraient rien prouvé de plus que les exprimées avec des lettres au lieu l'être par des chiffres, enfin parceque je crois que l'on doit aborder de semblables questions avec des faits et non pas avec des hypothè-

Il n'y a personnes qui n'ait été surpris de voir tout à coup diminuer le chiffre de la population du Bas Canada, contrairement à l'opinion généralement entretenue, et qui n'ait été également étonné de voir augmenter soudainement le chiffre de la population du Haut-Canada. J'ai donne quelques faits, et l'hon, membre pour le comté de St. Manrice en a cité quelques autres pour prouver qu'il y avait de grandes erreurs dans le tableau qu'on nous a soumis. Si l'on me demande ce que je pense. ie dirai franchement que je crois ce que tout le monde croyait l'année dernière, que la population du Bas-Canada est plus nombreuse de 125,000 à 150,000 que celle du là-dessus que des doutes? Et c'est premièrement pour cette raison que je demande un recensement. Pourquoi n'a-t-on pas voulu le faire l'année dernière? Pourquoi veut-on eucore en laisser le soin aux mu- l'Union, il faut, avant d'en agiter le rappel, nicipalités qui ne fonctionnent pas ? Pour- avoir une expérience plus complète du quoi ne veut on pas faire un recensement?

réforme et du progrès. Il me reproche de point sur ce sujet ni sur celui de la politi-

je voterai pour le bill (écoutez écoutez.) Je n'entends pas blamer l'hon, membre pour le comté de St.-Maurice, qui croirait sanctionner l'égalité de la représentation comme principe, et l'acte d'Union en votant pour ce bill. Pour moi je crois mes opinions suffisamment protegées par mes résolutions.

De quoi s'est-on plaint? On s'est plaint non seulement de l'inégalité de la représentation eu égard à la population relative de chaque partie de la province; mais on s'est encore plaint de l'insuffisance de la représentation, de l'inégalité de sa répartition entre les différents colléges électoraux ; de l'influence indue accordée à de petites villes et de petits bourgs. Le bill préparé remédie en partie à ces griefs. Il y aura donc progrès et je ne vois pas comment on sanctionne l'égalité numérique de la représentation entre les deux provinces en faisant disparaître ces obstacles à l'indépendance de la Chambre plutôt qu'en les laissant subsister.

Que dit l'hon. membre pour le comté de St.-Maurice, chaque jour dans cette Chambre? Que la Chambre n'est pas assez indépendante. Ne doit-il pas désirer la rendre plus indépendante? N'aura-t-il pas plus de chance d'obtenir la réforme électorale basée sur la population, d'une nouvelle Chambre plus indépendante? S'il veut agiter le rappel de l'Union, comme il l'a déclaré ce soir, n'aurait-il point plus de chance avec une Chambre plus indépen-

Je crois que dans l'intérêt même de la propagation de ses idées et de sa politique l'honorable membre pour le cointé de St.-Maurice devrait voter pour le bill. Dans sa position l'hon, membre devrait désirer un appel au peuple. Eh! bien, je dis hardiment que cette mesure comporte avec elle un appel au peuple, et que si cette loi pas-se, une dissolution du parloment est inévitable! Je m'occupe peu de la clause qui dit que cette loi ne viendra en sorce qu'à l'expiration du présent parlement : je vois bien que cette loi passée, le parlement actuel ne saurait vivre longtemps. Je ne crois pas que le ministère veuille gouverner le pays deux ans avec une législature qu'une loi aura déclaré insuffisante, avec une resiennes, parceque des suppositions expri- présentation qui se sera jugée elle-même, mées par des chiffres ne sont toujours que | à la face d'un statut qui dira que la Chamdes suppositions, comme si elles étaient bre telle qu'elle est constituée ne représente pas le pays. L'hon, membre pour le comte de St.-Maurice ne trouvera-t il pas là une excellente occasion d'agiter le rappel de l'Union ?

Je dois dire que je diffère d'avec l'hon. membre sur l'opportunité de l'agitation immédiate du rappel de l'Union. Et cela, comme je l'ai déjà dit, parceque je diffère d'avec lui sur un autre point important. Je crois que le gouvernement responsable peut rendre tolérable le régime de l'Union, j'ai démontré comment ce système de gouvernement avait subi diverses phases, toujours s'améliorant; et j'ai rappelé et je dois signaler de nouveau ce qui me paraît à l'heure qu'il est une grande impersection dans son fonctionnement. Je fais allusion à la pratique qu'ont les membres de l'administration de se caser les uns les autres dans des situations permanentes et irresponsobles, et principalement de se réserver des Haut Canada. Mais que puis-je exprimer places de juge : je crois cela incompatible avec toute idée de responsabilité. Mais j'espère que cet abus ne se renouvellera plus.

Je crois donc que bien que l'on doive dans des occasions importantes protester contre gouvernement constitutionnel, en le voyant L'hon, procureur-général m'a interpel- plus longtemps mis en œuvre par un minislé au sujet du manifeste du comité de la tère tiré des rangs du parti libéral. Je n'ai

ct le charger de la poponsabilité entière de j'ai cru lui devoir ces explications. leurs propres actes? De deux choses l'une, ou ces hommes étaient de mauvaise foi lorsqu'ils le suivaient et alors la peur ou l'intérêt les guidoient; où ils étaient de bonne foi, ils n'ont guère à reprocher une erreur de jugement dans laquelle ils ent participée. Ni l'un ni l'autre de ces aveux n'est propre à élever bien haut, la reputation d'un homme politique.

prise par l'hon, membre pour le comté de St. Maurice soit sans avantage pour le pays; si l'on veut se maintenir de part et d'autre dans de justes bornes. Elle servira de contrepoids à l'oninipotence de l'administration actuelle. C'est une chose bieu dangereuse qu'un trop grand ponvoir, moine aux mains des hommes les plus sages et les plus purs. Il n'est pas rare de voir un gouvernement nouveau se perdre en réagissant contre son principe et son origine, tout aussi bien qu'en abondant trop dans fon propre sens.

Si l'on ne veut pas avoir à craindre l'agitation dont l'hon. membre pour le cousté de St.-Maurice menace Fadministration, ce n'est pas avec le régime de la proscription et du taisez-vous que l'on empêchera cette agitation; ce n'est pas avec les injures et était remis à une autre session, j'aurais plus les personnalités que lance une presse servile, mathonnête et maladroite; mais c'est en se mettant sériousement à l'œuvre pour rétirer le pays des carconstances désastreuses où il se trouve.

Il voudrait peut-être mieux sauver réellement le pays malgré l'Union, si cela est possible, que de se borner à dire que l'Union nous a sauvés ce que personne ne croira jamais. Il vaudrait, riieux commencer a rendre justice au Bas-Canada; et a se mentier vraiment de que l'on n'ei fort la prétention d'être : des hommes pratiques.

Au commencement de cette session j'ai posé diverses questions au ministère, qui toutes avaient pour but de réparer le misl que l'Union nous a fait de rendre justice au Bas-Canada. Je suis fâche qu'on se soit contenté de repondre par un non bien sec à toutes ces questions. Je me flatte cependant que l'on voudra bien reconsidérer cos sujets. Il en est un dont l'un des membres les plus influents de l'administration pour le Haut-Canada a reconnu la justice. Il a dit que d'avoir chargé sur les fonds consolidés de la province, les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Ca-Canada. Cependant il dit que nous ne pouvons espérer voir disparaître cette injustice parce que le peuple du Haut-Canada n'y consentira jamais. Dieu préserve le peuple du Bas-Canada d'avoir des représentants qui fassent de lui un aussi triste portrait!

J'ai demandé des améliorations matérielles, importantes et l'on m'a accusé d'un était esprit de localité. Il est clair cependant qu'améliorer la navigation du sleuve St.-Laurent au-dessous de Québec, aider à à la construction du chemin de ser de Québec à Halifax, améliorer le port de Québec, faire un chemin de Québec au lac-St. Jean; tout cela me paraît être aussi utile, aussi important pour le pays tout entier, que les canaux du Haut-Canada et beaucoup p'us que les travaux faits en pure perte dans le lac St. Pierre. Que l'on doive entreprendre toutes ces choses à la fois dans l'état actuel de nos finances, c'est ce que je n'ai jamais prétendu. Mais avouer qu'on ne voit pas le jour où l'on puisse en entreprendre aucune, c'est laisser un bien terrible argument contre la position que l'Union nous a faite.

Pour moi, je le répête, je ne me joindrai à l'agitation du rappel de l'Union, que lorsque j'aurai été bien convaincu que ni avec un ministère tory, ni avec un ministère réformiste, le gouvernement responsa-

Séance de mercredi le 21 mars. M Papineau -Je ne vois pas la portée de la sortie de l'hon, membre qui vient de s'asseoir (M. Lafontaine.) Il dit que la clause, qui se trouve dans le bill actuel, et dont on se plaint, était dans le bill de 1829, et qu'ainsi personne ne doit y trou-Je ne crois pas non plus que l'attitude cette clause du bill de 1829, dans le bill qu'il nous présente aujourd'hui? 👍

> M. Lafontaine.-L'hon, membre luimême l'a dit.

M. Papineau.-L'hon. membre n'a ien dit de semblable. L'argument de l'hon, membre était que, puisqu'on ne voulait pas que la dissolution suivît cet acte, il n'était pas indispensable de l'adopter dans cette session; que les moyens insuffisants, que nous avions de connaître le chissire véritable de la population étaient une raison suffisante de remettre ce billà une autre session. J'ai aussi dit que le principe de ce bill était humiliant pour le Bas-Canada et que c'était pour cela, que je croyais devoir m'y opposer; que s'il de movens de faire voir la justice de mon opposition a ce bill, en faisant voir toute la fausseté des calculs sur lesquels il est fondé; que je ne doutais pas, que le recensements il était accordé, nous donnerait une augmentation de population de 150 mille ames au lieu de 75 milles depuis le dernier recensement, et que dès lors l'injustice était plus flagrante. J'ai dit qu'il n'y avait pas de probalité que les hons. membres perdissent le pouvoir. Je ne voyais rien chez eux, qui eût l'air de vouloir une dissolution du parlement. Ils répètent sans cesse que je veux les déplacer, mais j'ai toujours dit, que leur situation, qu'elle leur fut agréable, ou non, ils ne peuvent pas abandonner le pouvoir tant que la Chambre voudra les y tenir. Ils sont rentrés dans la Chambre, quand le pays voulait la représentation basée eur la population. C'est sous ces auspices qu'ils ont été élus, et c'est sous un autre drapeau, qu'ils introduisent ici leur bill de representation.

Les hon, membres ne sont pas prêts à se demettre des avantages de leur position, et quelques soient les erreurs que je puis reprocher au ministère, je ne qu'il puisse perdre le pouvoir durant le présent parlement.

L'hon, procureur général nous dit que je n'ai pas combattu le bill de 1829. Puis à ce propos il rentre, dans les répétitions les plus inconsidérées, L'hon, membre pour le comté de St. Maurice n'a jamais objecté au bill de 1829. Mais l'hon. membre, dont la voix ne comptait que pour une ne fesait pas la majorité, Il a été appuyé dans tout ce qu'il a fait par une majorité, dont l'hon, membre fesait partie. Je ne connais pas une seule mesure, que j'aie proposée et dans laquelle je n'aie eté appuyé par l'hon. procureur général; je ne connais pas une assemblee publique où l'hon, membre ne soit venu à ma suite, et dont il n'ait hautement appuyé les procédes. L'hon membre ne peut pas vouloir s'avilir, s'abaisser au point de dire qu'il rampait alors, qu'il était sous la fascination d'un homme, qui n'avait aucune autorité sur lui; il n'y avait rien alors que la simulitude de pensées entre nous.

L'hon, membre me reproche de n'avoir jamais rien proposé, mais le fait seul que j'ai été pendant vingt un ans orateur de la Chambre, ce qui m'empêchait de pouvoir présenter aucun hill, et de pouvoir prendre aucune part à la législature, ce seul fait ne dit-il pas qu'il faut n'avoir que de bien faibles ruisons pour m'en opposer représentant à chacun des membres

places, qu'ils font fonctionner aujourd'hui dans le but dans lequel il a été institue. Je ne puis pas ne pas voir la contradiction manifeste qui règne entre la vie toute entière de l'hon, procureur général, et cox actes d'aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il n'a pas raison d'avoir changé d'opinion; je dis seulement qu'il a changé d'opinion. Mais non, jele dis, il n'a pas raison d'avoir changé d'opinion ; je dis qu'il a été autrefois plus clairvoyant sur les intérêts de son pays, permis à lui de croire le contraire. Son indépendacce est à lui, comme la mienne est à moi; les suffrages seront comptés, et il pourra avoir le plaisir de nous voir dans la glorieuse minorité de trois. Je ne rougis pas de de cette situation, je la crois honorable. Le temps est à nous et au pays; et je sais que si notre sentiment est fonde, s'il est vrai, il finira oar triompher.

Quoique je désirerais une représentation nombreuse, parce que tout ce qui étend le pouvoir populaire a été le but des efforts de toute ma vie, je dis que quand je vois dans cette Chambre, composée comme elle l'est, qu'on répugne à ces principes, qu'on veut le pouvoir plus fort que jamais; je m'arrête devant ce bill, j'attends du bon sens de mes compatriotes, que justice sera faite de l'erreur du moment. Comme nous avons trois ans de parlement devant nous, il y a temps d'avoir pleine justice, si les hon, menbres la voulent, par un recensement avant d'insister sur ce bill; ce qu'ils nous refusent, en consacrant en principe, l'égalité de la représentation.

Je n'ai pas besoin de m'attacher beaucoup aux détails du bill. Je n'y trouverais que des éléments d'injustice, que des raisonnements basés sur le caprice de donner des représentents égaux à des localités différentes de population. Mais je n'ai pas hesoin d'entrer dans les détails de ce hill. Si c'était une dernière session du parlement, j'hésiterais peut-être sur cette question de savoir, si je préterais obéissance à l'injustice commise par l'Angleterre, si je lui aiderais à exercer cette injustice ? Non, jamais je ne lui aiderai, et un bill comme celui-ci, je le crois, même dans une dernière session du parlement, je le repousserais. J'ai plus de raison aujourd hui, de le faire, parce que d'ici à ce temps un reconsement no peut pas nous être refusé. On se vouerait au mépris public, en refusant une demande si juste. J'ai pour moi l'opin on publique, qui en effet demandera, si nous avons ici pour prêter force à l'acte d'Union, ou si, au contraire, nous n'y avons pas été envoyés pour opposer le fonctionnement de l'Union, qui, tous les jours, devient de plus en plus impraticable.

L'hon, procureur général dit; mais avec des principes de justice aussi absolue, il ne fallait pas se faire élire. D'autres personnes sont bien plus logiques; déridemwent opposées au bill d'Union, elles desaient qu'il ne fallait pas aller aux élections. Et c'est le procureur genéral, Paviseur-né et obligé de la couronne, le gardien vigilant des priviléges de la chambie. qu's vient nous dire qu'il y a du sens commundans ce raisonnement. Est-ce qu'il ne sait pas qu'il suffit à l'executif d'acheter trois ou quatre voix dans un comté et de les envoyer voter, pour faire l'élection.

Mes électeurs m'ont envoyé ici pour demander le rappel de l'Union, quand je demandais le repos. Il n'est pas un moment de ma vie publique, où je n'aje césiré jouir au plustôt des douceurs d'une vie privée, honnête, plutôt que de soufirir les tourments de la politique et la haine du pouvoir, qui s'élève contre tout homme ndopendant dans une colonie. Co n'est pas par désir que je suis ici. Je reconnais le droit du peuple d'imposer la charge de